COGÉVIE

Tout savoir sur la LA TÉLÉTRANSMISSION

À quoi ça sert ?

La télétransmission est un échange d'informations par flux électronique entre la Sécurité Sociale et COGEVIE.

- Rapidité des remboursements
- Simplicité des échanges
- Transparence et suivi des remboursements

Sécurité Sociale ⇄ COGEVIE

Comment l'activer ?

En adressant votre attestation de droits Sécurité Sociale et celle de vos bénéficiaires sur votre espace en ligne onglet "Mes demandes > Autre Demande > Attestation VITALE"

Et après ?

La Sécurité Sociale a un délai de réponse de quelques jours.

Pour suivre l'avancement : rendez-vous sur ameli.fr.

La télétransmission est effective

La Sécurité Sociale nous adressera les demandes de remboursements de soins directement.

La télétransmission n'est pas effective

Chevauchement de contrat

Votre précédent organisme de complémentaire santé est toujours connecté.

Que faire ?

Si vous êtes au régime général, choisir COGEVIE sur votre espace ameli.fr.

OU

Dans les autres cas, contactez votre précédent organisme complémentaire afin de demander l'annulation de la télétransmission.

Bénéficiaire inconnu à la caisse d'assurance maladie

Des informations sont erronées ou manquantes pour vous ou l'un de vos bénéficiaires.

Que faire ?

Déposez, sur votre espace personnel COGEVIE, votre dernière attestation de droits.

L'attestation de droits peut être téléchargée sur le site de votre régime obligatoire (Ameli.fr, MGEN, MSA, ...)

SAS au capital de 500 000 € - RCS Nantes B 534 890 025 - NAF 6622 Z Société de courtage d'assurances - Assurances de Responsabilité civile Professionnelle - Garantie Financière conformes au Code des Assurances - N° ORIAS : 12 064 619 - Site : www.orias.fr